

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1035

7 avril 2016

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS	49666	Lyxor Quantitative Fund	49637
Eqos Energie Holding S.à r.l.	49649	Magna International Investments S.A.	49639
Eurasia Capital Holdings Sàrl	49640	Magna International Investments S.A.	49639
HPH Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l. ...	49656	Mauritius (Luxembourg) Investments S.à. r.l.	49639
Kagaro S.A.	49646	Meg & Zac Peinture S.à r.l.	49676
Kimmolux S.A.	49664	M&G European Property GP 2 S.à r.l.	49666
KPI Investment Property 57 S.à r.l.	49634	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l.	49673
KPI Investment Property 58 S.à r.l.	49634	Motion Secure Asset Management S.A.	49665
KPI Retail Property 39 S.à r.l.	49634	MySelf S.à r.l.	49665
KPI Retail Property 40 S.à r.l.	49635	Nokia International Holdings	49680
Kyarra S.à r.l.	49664	Pamela Shipping S.A.	49680
Laboratoire Huckert's International S.à r.l.	49637	QubicaAMF Worldwide S.à r.l.	49652
Laux & Meurers Luxemburg, LML, Spezialist für Bäder und Heizungen G.m.b.H.	49635	Sea Mist Developments S.A. SPF	49679
Lease Jet Aviation	49665	Servus Luxembourg Holding S.C.A.	49679
Levanter Real 2 S.à r.l.	49636	Sifco Capital Luxembourg S.à r.l.	49661
LFIS Vision UCITS	49638	Sigval Holding S.A., société de gestion de patri- moine familial, SPF	49679
LICO	49638	Société Luxembourgeoise de Recyclage	49679
Licthenbourg Technologies S.A.	49636	Summit Partners 360	49679
Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l.	49636	Synteco Group S.A.	49680
Lucentum S.à r.l.	49638	Synteco Group S.A.	49680
Luxembourg Mythic Flora Technology S.à r.l.	49637	Systemic Lux	49680
		Varian Investments S.A. SPF	49678

KPI Investment Property 57 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.177.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 novembre 2015 que l'actionnaire Babcock & Brown International Pty Ltd a cédé les 329 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B116969.

Il résulte également d'une cession de parts sociales du 16 janvier 2016 que l'actionnaire GRE Management GmbH a cédé les 21 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., précitée, qui est désormais actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2016060481/19.

(160021083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

KPI Investment Property 58 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.403.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 novembre 2015 que l'actionnaire Babcock & Brown International Pty Ltd a cédé les 329 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B116969.

Il résulte également d'une cession de parts sociales du 16 janvier 2016 que l'actionnaire GRE Management GmbH a cédé les 21 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., précitée, qui est désormais actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2016060482/19.

(160021095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

KPI Retail Property 39 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.281.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 novembre 2015 que l'actionnaire Babcock & Brown International Pty Ltd a cédé les 28 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio B S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au SD, route de Trèves, L-2SBB Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B11S9S9.

Il résulte également d'une cession de parts sociales du 16 janvier 2016 que l'actionnaire GRE Management GmbH a cédé les 15 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio B S.à.r.l., précitée, qui est désormais actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2016060483/19.

(160021012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

KPI Retail Property 40 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.282.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 01 novembre 2015 que l'actionnaire Babcock & Brown International Pty Ltd a cédé les B76 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio B S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-26BB Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B116969.

Il résulte également d'une cession de parts sociales du 16 janvier 2016 que l'actionnaire GRE Management GmbH a cédé les 24 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio B S.à.r.l., précitée, qui est désormais actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2016060484/19.

(160021050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Laux & Meurers Luxemburg, LML, Spezialist für Bäder und Heizungen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 91.678.

Ausserordentliche generalversammlung vom 6. Januar 2016

Im Jahre zweitausendundsechzehn, den sechsten Januar. Am Geschäftssitz der Gesellschaft sind erschienen:

- 1) Herr Peter LAUX, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-66663 Merzig, Harlingerweg 28;
- 2) Herr Jörg MEURERS, Kaufmann, wohnhaft in D-66693 Mettlach Saarlörsbach, Hochwaldstr. 29;
- 3) Frau Silvia MEURERS, geborene THIESER, Privatbeamtin, wohnhaft in D-66693 Saarlörsbach, Hochwaldstrasse 29.

Die Komparenten sub1 bis sub3) erklären alleinige Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft LAUX & MEURERS LUXEMBURG, LML, SPEZIALIST FÜR BÄDER UND HEIZUNGEN G.m.b.H., welche gegründet wurde gemäß notarielle Urkunde am 11. Februar 2003, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 356, vom 2. April 2003.

Frau Silvia Meurers, vorgeannt, erklärt ihre sämtlichen Anteile an der genannten Gesellschaft unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Jörg Meurers, vorgeannt, zum Nominalpreis (EUR 7.250) abzutreten und zu übertragen, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird.

Der Verkaufspreis ist gezahlt.

Herr Jörg Meurers, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab dem heutigen Tage in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Aufgrund vorstehender Anteilsabtretungen sind die Anteile der Gesellschaft nunmehr wie folgt aufgeteilt:

1) Herr Jörg MEURERS, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2) Herr Peter LAUX, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Den 13. Januar 2016.

Silvia Meurers / Jörg Meurers / Peter Laux.

Référence de publication: 2016060486/27.

(160021345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Levanter Real 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.630.

—
Veuillez noter que la Société a été informée du changement d'adresse de l'Associé unique de la Société, 'Levanter Real Holdings S.à r.l.'. L'adresse a été modifiée comme suit:

- 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Levanter Real 2 S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant B

Référence de publication: 2016060487/15.

(160021193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Lichtenbourg Technologies S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 124.271.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 mai 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société anonyme LICHTENBOURG TECHNOLOGIES S.A., dont le siège social à L-8272 Mamer, 11 rue Jean SCHNEIDER, a été dénoncé en date du 17 juin 2010, inscrite au RCS sous le numéro 13124271;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigne liquidateur Maître Hakima GOUNI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 mai 2015 au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme
Maître Hakima GOUNI
Liquidateur

Référence de publication: 2016060488/19.

(160021477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

—
Suite au changement d'adresse de l'associé Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited, la nouvelle adresse à prendre en considération est la suivante:

- l'associé de la Société, dénommé Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited représentant de Devonport Royal Dockyard Pension Scheme, immatriculé sous le numéro 2100466 au Registre de commerce de l'Angleterre, ayant son siège social au Rosyth Business Park, Rosyth, Dunfermline, Fife KY11 2YD, détenant 810 parts sociales de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 02/02/2016.

Référence de publication: 2016060492/14.

(160021423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Luxembourg Mythic Flora Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.210.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 29 janvier 2016

1. Mme Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 28 avril 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

2. Le siège social a été transféré de L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxembourg Mythic Flora Technology S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016060494/17.

(160021230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Lyxor Quantitative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.875.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 20 janvier 2016:

I. Démission de Monsieur Nicolas GAUSSEL en tant qu'Administrateur et Président de la société

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Nicolas GAUSSEL, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92800 Puteaux France, de sa fonction d'Administrateur et de Président de la société, avec effet au 20 Janvier 2016.

II. Cooptation de Monsieur Guillaume LASSERRE en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Nicolas GAUSSEL

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts Coordinés du 25 mai 2012, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Guillaume LASSERRE, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 800 Puteaux, France à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Nicolas GAUSSEL, démissionnaire, avec effet au 20 Janvier 2016, date d'approbation par la CSSF et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

III. Election de Monsieur Guillaume LASSERRE en tant que Président de la société en remplacement de Monsieur Nicolas GAUSSEL

Conformément aux prescriptions de l'article 22 des Statuts Coordinés du 25 mai 2012, le Conseil d'Administration décide d'élire en date du 20 Janvier 2016, Monsieur Guillaume LASSERRE, en tant que Président de la société en remplacement de Monsieur Nicolas GAUSSEL, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060498/24.

(160021049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Laboratoire Huckert's International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 138.730.

—
Extrait de la résolution des associés du 6 janvier 2016

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange au 19, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016060501/13.

(160020989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

LFIS Vision UCITS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 186.337.

—
Extrait de la résolution circulaire du 8 avril 2014

Le Conseil décide de nommer M. Pierre Laserre en tant que Président du Conseil avec effet au 08 avril 2014

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2016060506/11.

(160021135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

LICO, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.777.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 20 janvier 2016

Le Conseil d'Administration constate que l'adresse privée de Monsieur Claude SAUBER, administrateur et administrateur-délégué, est actuellement 40, rue Félix de Blochausen, L-1243 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016060508/12.

(160021199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Lucentum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.462.

—
Par la présente TCHACK LIMITED (B168048), avec siège social à Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, BS-13012 Nassau, New Providence, Bahamas, transfère ses parts sociales comme suit:

- 1.676 de classe A à ALLENDALE LIMITED, avec siège social au One The Esplanade, St. Helier, JE2 3QAJersey, enregistrée sous le numéro 119379 auprès du Registre de Commerce de Jersey;

- 1.676 de classe A à MAGNY-COURS LIMITED, avec siège social au Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, The Bahamas, enregistrée sous le numéro 167320 B, auprès du Registre de Commerce des Bahamas;

- 1.676 de classe A à ANNACHA LIMITED, avec siège social au Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, The Bahamas, enregistrée sous le numéro 167991 B, auprès du Registre de Commerce des Bahamas;

- 894 de classe A à BNZ INVESTMENT S.A.L., avec siège social au Khoury Building, Damascus Street, Badarn, Beirut, Lebanon (Liban), enregistrée sous le numéro 1806190 RC auprès du Registre de Commerce du Liban;

- 4.750 de classe B à KRONOS BRS, avec siège social au Palm Grove House, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1856732 auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques;

- 82.650 de classe C à KRONOS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A R.L., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 195664 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

A la fin de ces transferts TCHACK LIMITED (B168048), avec siège social à Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, Bahamas, reste propriétaire de 1.678 de classe A.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016060520/29.

(160021288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Magna International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 98.861.

—
EXTRAIT

En date du 25 Janvier 2016, les administrateurs de la Société ont pris les décisions suivantes.

- De renouveler le mandat de Monsieur Dietmar Perger, Monsieur Pierre Metzler en tant qu'administrateurs de la Société, et Monsieur Peter Donohoe en tant qu'administrateur-Président de la société pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 Décembre 2015.

- De renouveler le mandat de Deloitte Audit Sarl, avec siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises externe pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 Décembre 2015.

Pour Magna International Investments S.A.

Référence de publication: 2016060531/16.

(160021474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Magna International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 98.861.

—
EXTRAIT

En date du 11 Mai 2015, les administrateurs de la Société ont pris les décisions suivantes.

- De renouveler le mandat de Monsieur Dietmar Perger, Monsieur Pierre Metzler en tant qu'administrateurs de la Société, et Monsieur Peter Donohoe en tant qu'administrateur-Président de la société pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 Décembre 2014.

- De terminer le mandat de Ernst & Young S.A. avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

- De donner le mandat de Deloitte Audit Sarl, avec siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises externe pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 Décembre 2014.

L'adresse de Monsieur Peter Donohoe Administrateur-Président, a change. Il réside dorénavant, au 127 rue Principale, L-5366, Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Dietmar Perger Administrateur, a changé. Il réside dorénavant, au Technologiestrasse 8, 1120 Vienne, Autriche.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Magna International Investments S.A.

Référence de publication: 2016060532/23.

(160021474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Mauritius (Luxembourg) Investments S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.815.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 26 novembre 2015

- La démission de Madame Rosalba BARRETTA de son mandat de gérant de catégorie B est acceptée, avec effet au 13 août 2015.

- Monsieur Michel LENOIR, né le 2 juillet 1961 à Saint-Mard (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommé comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 14 août 2015, pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Mauritius (Luxembourg) Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2016060535/15.

(160021449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Eurasia Capital Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 31, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 203.154.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as proxyholder of Mr. Artem KHACHATRYAN, accountant, born on August 13th, 1985 in Ivanofrankivsk (Ukraine), residing at 31, rue du Château L-6961 Senningen, by a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, represented as aforesaid, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which they have established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by the present deed between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Eurasia Capital Holdings Sàrl".

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxy-holder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.

Subscription and payment

The one hundred (100) shares have been subscribed by Mr. Artem KHACHATRYAN, prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash by the aforesaid subscriber, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited duration:

Mr. Artem KHACHATRYAN, prenamed, which shall have full authority to hire and validly represent the Company by his sole signature.

2) The Company shall have its registered office at L-6961 Senningen, 31, rue du Château.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1.000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Monsieur Artem KHACHATRYAN, comptable, né le 13 août 1985 à Ivanofrankivsk (Ukraine), demeurant au 31, rue du Château L-6961 Senningen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Eurasia Capital Holdings Sàrl".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique, et en cas de pluralité des gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'incapacité ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Monsieur Artem KHACHATRYAN, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été libérées par le prédit souscripteur moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'associé unique:

Et à l'instant l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Artem KHACHATRYAN, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager et représenter valablement la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-6961 Senningen, 31, rue du Château.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052892/329.

(160012159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Kagaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 203.187.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le onze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PARFININDUS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469,

ici représentée par Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé,

(ci-après la «Partie comparante»),

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Kagaro S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut en outre assurer la mise en place, la coordination et l'exécution de programmes de formation et de consultance notamment au sein du groupe.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, désignés administrateurs, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur unique (l'«administrateur unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances (i) par les signatures conjointes de deux administrateurs, (ii) par la signature d'un administrateur-délégué ou (iii) par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 4^{ème} mardi du mois d'avril à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2017.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Parfinindus S.à r.l., préqualifiée,	
cent actions	100
TOTAL: cent actions	100

de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;

Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;

- Monsieur Joeri STEEMAN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Monsieur Karl LOUARN est également nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2021.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. PIVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.I, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/893. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053700/157.

(160013156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Egos Energie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,05.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 181.614.

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maitre Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Anton MidCo S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 179358.

Here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary's clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Petange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the appearing person, aforementioned, is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EQOS Energie Holding S.a r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue des Artisans, L-3895 Foetz, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 181614, incorporated by a deed enacted by Maitre Marc Loesch, notary public residing in Mondorf-les-Bains in the Grand Duchy of Luxembourg, on 8 November 2013, and that was published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3282, page 157524, on 24 December 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed enacted by Maitre Jacques Kessler on 31 August 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 October 2015, number 2978, page 142941.

II. That the share capital of the Company currently amounts to Euro twelve thousand five hundred and four Eurocents (EUR 12,500.04) represented by one million two hundred fifty thousand and four (1,250,004) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01), so as to raise it from its current amount of Euro twelve thousand five hundred and four Eurocents (EUR 12,500.04) to Euro twelve thousand five hundred and five Eurocents (EUR 12,500.05) by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01), subject to the payment of a share premium attached to the share amounting to twenty six million nine hundred eighty thousand one hundred eighty five euros and forty four Eurocents (EUR 26,980,185.44);

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new share of the Company by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder noted that all the documentation produced to this meeting was put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document. Therefore the Sole Shareholder acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. As a result, the Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01), so as to raise it from its current amount of Euro twelve thousand five hundred and four Eurocents (EUR 12,500.04) to Euro twelve thousand five hundred and five Eurocents (EUR 12,500.05) by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) (the "New Share"), subject to the payment of a share premium attached to the New Share amounting to twenty six million nine hundred eighty thousand one hundred eighty five euros and forty four Eurocents (EUR 26,980,185.44) to be allocated to the share premium account (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind (the "Contribution") consisting of:

- a claim held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of twenty five million two hundred nine thousand seven hundred seventy four euros and eighty one Eurocents (EUR 25,209,774.81);

- a claim held by the Sole Shareholder against EQOS Energie Luxembourg S.a r.l. in an aggregate amount of one million one hundred eighty one thousand six hundred eighty one euros and twenty five Eurocents (EUR 1,181,681.25); and

- a claim held by the Sole Shareholder against EQOS Energie.esko spol. s.r.o. in an aggregate amount of five hundred eighty eight thousand seven hundred twenty nine euros and thirty nine Eurocents (EUR 588,729.39).

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by its proxyholder, declares to subscribe to and entirely pay-up the New Share and the Share Premium, having an aggregate value of twenty six million nine hundred eighty thousand one hundred eighty five euros and forty four Eurocents (EUR 26,980,185.44), through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution, which is declared to be twenty six million nine hundred eighty thousand one hundred eighty five euros and forty five Eurocents (EUR 26,980,185.45), has been approved by the board of managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value dated 14th December 2015, whereby the board of managers of the Company acknowledged having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, and which has been given to the notary.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros and five Eurocent (EUR 12,500.05) divided into one million two hundred fifty thousand five (1,250,005) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Petange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Anton MidCo S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179358.

Ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que le comparant, précité, est actuellement l'associé unique (l'«Associé Unique») d'EQOS Energie Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue des Artisans, L-3895 Foetz, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181614, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 novembre 2013 publié sous le numéro 3282 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 décembre 2013, page 157524 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois lors d'un acte reçu par Maître Marc Jacques Kessler le 31 août 2015, publié sous le numéro 2978 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 octobre 2015, page 142941.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros et quatre centimes d'euro (12.500,04 EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille quatre (1.250.004) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, afin que l'assemblée générale puisse valablement décider sur la base de l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un centime d'euro (0,01 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros et quatre centimes d'euro (12.500,04 EUR) à un montant de douze mille cinq cent euros et cinq centimes d'euro (12.500,05 EUR), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-six millions neuf cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euro (26.980.185,44 EUR);

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement de la nouvelle part sociale de la Société par le biais d'un apport en nature;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

5. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique reconnaît que l'ensemble des documents produits pour cette l'assemblée ont été mis à sa disposition au cours d'une période suffisante afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document. Par conséquent, l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte donc de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir une convocation à la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un centime d'euro (0,01 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros et quatre centimes d'euro (12.500,04 EUR) à un montant de douze mille cinq cent euros et cinq centimes d'euro (12.500,05 EUR) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), assujettie au paiement d'une prime d'émission attachée à la Nouvelle Part Sociale de vingt-six millions neuf cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euro (26.980.185,44 EUR) qui sera allouée au compte de prime d'émission (la "Prime d'Emission"), le tout entièrement payé par le biais d'un apport en nature par l'Associé Unique (l'«Apport») consistant en:

- une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société s'élevant à un montant total de vingt-cinq millions deux cent neuf mille sept cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (25.209.774,81 EUR);

- une créance détenue par l'Associé Unique envers EQOS Energie Luxembourg S.à r.l. s'élevant à un montant total d'un million cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq centimes d'euro (1.181.681,25 EUR); et

- une créance détenue par l'Associé Unique envers EQOS Energie Česko spol. s.r.o. s'élevant à un montant total de cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-neuf Euros et trente-neuf centimes d'euros (588.729,39 EUR).

Troisième résolution
Intervention - Souscription - Paiement

Ainsi, intervient l'Associé Unique, ici représenté par son mandataire qui déclare souscrire et payer intégralement la Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission y attachée, ayant une valeur totale de vingt-six millions neuf cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-quatre centimes d'euro (26.980.185,44 EUR), par le biais de l'Apport.

Evaluation

La valeur totale de l'Apport, déclarée comme étant de vingt-six millions neuf cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-cinq centimes d'euro (26.980.185,45 EUR), a été approuvée par le conseil de gérance de la Société, au sein d'une déclaration sur la valeur de l'Apport datée du 14 décembre 2015, dans laquelle les gérants reconnaissent avoir été informés au préalable, de l'étendue de leur responsabilité, et d'être légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, qui a été remise au notaire.

Preuve de l'existence de l'Apport

La preuve de l'Apport a été apportée à la Société.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital social de la Société précitée, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros et cinq centimes d'euro (12.500,05.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille cinq (1.250.005) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange la date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016052921/184.

(160011788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

QubicaAMF Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.441.962,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon Premier.

R.C.S. Luxembourg B 108.906.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(i) QUBICA LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of four million five hundred fifty thousand eight hundred euro (EUR 4,550,800.-), having its registered office at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.598;

(ii) QU2 S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.892,

here both represented by Ms. Stessie Soccio, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal, on 14 December 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders entitled to vote of QubicaAMF Worldwide S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seven million four hundred forty-one thousand nine hundred sixty-two euro (EUR 7,441,962.-) having its registered office at 54-56, boulevard Napoléon Premier, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 108.906, and incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 8 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) number 1107 dated 27 October 2005. The articles of association were amended for the last time on 30 October 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 3264 on 4 December 2015.

The appearing parties representing all the shareholders entitled to vote declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the merger by absorption of the Company together with QU2 S.A. into QUBICA LUX S.à r.l. in accordance with the merger plan adopted in front of the undersigned notary on 7 December 2015;

2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First Resolution

The Company is held by respectively QUBICA LUX S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of four million five hundred fifty thousand eight hundred euro (EUR 4,550,800.-) having its registered office at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.598 (the “Absorbing Company”) and QU2 S.A. a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 191.892 (the “Absorbed Company A” and together with the Company are referred to as the “Absorbed Companies”). The Absorbing Company and the Absorbed Company A hold each 50% of the share capital of the Company.

Pursuant to a merger plan adopted on 7 December 2015 in front of the notary, the Absorbed Company A will be absorbed by the Absorbing Company whereby the Absorbing Company will acquire by way of universal succession all the assets and liabilities of the Absorbed Company A, including the entire rights of the Absorbed Company A in the Company (the “Merger by Absorption”). Subsequently the Absorbing Company, that will own 100% of the Absorbed Company A, as a result of the Merger by Absorption, shall absorb the Company by way of a simplified merger (the “Simplified Merger”). By effect of the Simplified Merger the Absorbing Company will acquire by way of universal succession all the assets and liabilities of the Company, including its intellectual and industrial property rights. The Simplified Merger shall be performed provided that the Merger by Absorption is duly completed.

The Merger by Absorption and the Simplified Merger (the “Mergers”) have been implemented, respectively, in compliance with the articles 261 and the followings, and the articles 278 and the followings of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

In compliance with article 267(1) of the Law, the general meeting of the shareholders had due knowledge of:

(i) the merger plan dated 7 December 2015, pursuant to which the Company together with the Absorbed Company A and following to the sequence described in the merger plan will be absorbed by the Absorbing Company further to the Mergers; and of

(ii) the annual accounts and the management reports for the last three financial years of the Company and the Absorbing Company if applicable.

The general meeting of the shareholders resolved to waive its right to (i) the preparation of interim financial statement in accordance with article 267(1) of the Law, (ii) the preparation of the management report in accordance with article 265 (3) of the Law, (iii) the appointment of an independent auditor (réviseur d’entreprises) and the review of the merger plan by such an independent auditor (réviseur d’entreprises) as permitted by article 266(5) of the Law.

In the same vein, the shareholders resolved to waive their right to examine the interim accounts of the Company and the Absorbing Company, as permitted by the provisions of the second paragraph of article 267(1) of the Law.

The documents listed in article 267(1) of the Law were put at the disposal of the shareholders of the Company at the registered offices of the Company and of the Absorbing Company prior to the publication of the merger plan.

The shareholders being fully aware of the background and terms and conditions of the merger plan, the shareholders of the Company waived their right to the one month period running as from the date of publication of the merger plan during which the documents listed in article 267(1) of the Law could be examined.

THEREFORE, the general meeting of the shareholders of the Company resolves to approve the Mergers, more in particular the Simplified Merger made in accordance with the merger plan adopted in front of the undersigned notary on 7 December 2015.

The general meeting of the shareholders resolves that the Mergers shall be effective inter partes as of 1 January 2015 (the "Effective Date"), subject to the approval of the Mergers by the general meeting of the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company A.

The general meeting of the shareholders of the Company further resolves to approve that as of the Effective Date, all operations and transactions of the Company and the Absorbed Company A are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

The general meeting of the shareholders of the Company states that, by transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company under universal succession of title, the Company shall cease to exist as of the final effective date.

The Mergers shall become effective vis-à-vis third parties after the publication in accordance with article 9 of the Law of the notary certificate drawn up at the request of the Absorbing Company recording that the conditions of article 273 of the Law are fulfilled as well as the minutes of the final approbation meetings of the Merging Companies.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(i) QUBICA LUX S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de quatre millions cinq cent cinquante mille cents euros (EUR 4.550.800,-), ayant son siège social au 16 allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.598;

(ii) QU2 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.892,

ici représentées par Melle Stessie Soccio, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données, sous seing privé, le 14 décembre 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés autorisés à voter de QubicaAMF Worldwide S à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de sept millions quatre cent quarante et un mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 7.441.962,-), ayant son siège social au 54-56, boulevard Napoléon Premier, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.906 et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 8 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1107 en date du 27 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 30 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3264 en date du 4 décembre 2015.

Les comparantes représentant tous les associés autorisés à voter déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la fusion par absorption de la Société et QU2 S.A. par Qubica Lux S à r.l. conformément au projet de fusion adopté devant le notaire soussigné le 7 décembre 2015;

2. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première Résolution

La Société est détenue par, respectivement, QUBICA LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le capital social est de quatre millions cinq cent cinquante mille huit cents euros (EUR 4.550.800,-), ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.598 (la «Société Absorbante») et QU2 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.892 (la «Société Absorbée A») et ensemble avec la Société les «Sociétés Absorbées»). La Société Absorbante et la Société Absorbée A détiennent chacune 50% du capital social de la Société.

En vertu d'un projet de fusion adopté le 7 décembre 2015 devant le notaire, la Société Absorbée A sera absorbée par la Société Absorbante et ainsi la Société Absorbante acquerra par voie de transmission universelle du patrimoine l'entière des actifs et passifs de la Société Absorbée A, y compris les droits de la Société détenus par la Société Absorbée A (la «Fusion par Absorption»). Ultérieurement la Société Absorbante, détenant la Société Absorbée A à 100% à l'issue de la Fusion par Absorption, absorbera la Société par fusion simplifiée (la «Fusion Simplifiée»). Par l'effet de la Fusion Simplifiée, la Société Absorbante acquerra par voie de transmission universelle du patrimoine l'entière des actifs et passifs de la Société, y compris ses droits de propriété intellectuelle et industrielle. La Fusion Simplifiée sera réalisée à la condition que la Fusion par Absorption ait été exécutée au préalable.

La Fusion par Absorption et la Fusion Simplifiée (les «Fusions») ont été effectuées respectivement, conformément aux articles 261 et suivants, et aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Conformément à l'article 267(1) de la Loi, l'assemblée générale des associés a eu parfaite connaissance du:

(i) plan de fusion en date du 7 décembre 2015, selon lequel la Société ainsi que la Société Absorbée A selon la description dans le plan de fusion seront absorbées par la Société Absorbante conformément aux Fusions; et des

(ii) comptes intérimaires et rapports de gestion pour les trois derniers exercices fiscaux de la Société et de la Société Absorbante, le cas échéant.

L'assemblée générale des associés décide de renoncer à ses droits à (i) la préparation des comptes intérimaires conformément à l'article 267(1) de la Loi, (ii) la préparation du rapport de gestion conformément à l'article 265(3) de la Loi, (iii) la nomination d'un réviseur d'entreprises et la révision du projet de fusion par ce réviseur d'entreprises tel que prévu par l'article 266(5) de la Loi.

Dans le même ordre d'idée, les associés décident de renoncer à leur droit d'examiner les comptes intérimaires de la Société et de la Société Absorbante, tel que prévu par le second paragraphe de l'article 267(1) de la Loi.

Les documents listés à l'article 267(1) de la Loi ont été mis à la disposition des associés de la Société aux sièges sociaux de la Société et de la Société Absorbante avant la publication du projet de fusion.

Les associés ayant parfaite connaissance du contexte et des termes et conditions du projet de fusion, les associés de la Société ont renoncé à leur droit à une période d'un mois à compter de la date de publication du projet de fusion durant laquelle les documents listés à l'article 267(1) de la Loi peuvent être examinés.

PAR CONSEQUENT, l'assemblée générale des associés décide d'approuver les Fusions, plus précisément la Fusion Simplifiée conformément au plan de fusion adopté devant le notaire soussigné le 7 décembre 2015.

L'assemblée générale des associés de la Société décide que les Fusions prendront effet inter partes le 1^{er} janvier 2015 (la «Date Effective»), à condition que les Fusions soient approuvées par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante et par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée A.

L'assemblée générale des associés de la Société décide également d'approuver qu'à compter de la Date Effective, toutes les opérations et les transactions de la Société et de la Société Absorbée A sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

L'assemblée générale des associés de la Société indique qu'à l'issue du transfert de l'entière des actifs et des passifs de la Société vers la Société Absorbante, la Société cessera d'exister à la date effective finale.

Les Fusions seront effectives vis-à-vis des tiers après la publication, conformément à l'article 9 de la Loi, du certificat notarié rédigé à la demande de la Société Absorbante attestant que les conditions de l'article 273 de la Loi sont remplies, ainsi que les procès-verbaux des assemblées d'approbation finale des Sociétés Fusionnantes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Soccio, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 janvier 2016. Relation: EAC/2016/404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016053837/194.

(160012441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

HPH Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 203.142.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

There appeared:

Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., a Société à Responsabilité Limitée incorporated under the laws of Barbados and continued to the Grand Duchy of Luxembourg on 10 February 2010 with a share capital of CAD 331,443.-, having its registered office at 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 151364.

The founder is here represented by Mr Thomas Geiger, private employee, residing professionally at L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership) which it declares to incorporate.

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by the current Luxembourg laws, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and more particularly the law of 28 December 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of "HPH Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of 31 July 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.00 (one euro) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the Law of 10 August 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2016.

Payment - Contributions

Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs. Susan Mo Fong Chow, born on November 17, 1953 in Hong-Kong, with address at 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong, China

- Mr. Frank John Sixt, born on November 29, 1951 in Montréal, with address at Flat B-10, 5/F, Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong, China

- Mr. Neil Douglas McGee, born on October 13, 1951 in Melbourne, with address at 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

- Mr. Thomas Georg Geiger, born on February 19, 1967 in Stuttgart-Bad Cannstadt, with address at 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

- Mr. Richard Waichi Chan, born on July 19, 1949 in Hong-Kong, with address at 41, Rue Sigg y vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg

- Mr. Christian Nicolas Roger Salbaing, born on January 23, 1950 in Montréal, with address at 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his/her single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de CAD 331,443.-, ayant son siège social au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 151364.

Fondateur ici représenté par Monsieur Thomas Geiger, employé privé, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La société prend la dénomination de "HPH Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquies tous titres et droits par voie

de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquiescer tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; la Société peut émettre des titres à intérêt fixe ou variable, des titres liés à des fonds propres ou tous autres instruments financiers; la Société peut octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à toute entreprise appartenant au même groupe que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq-cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,00 (un euro) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Libération - Apports

Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., seul fondateur pré désigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Susan Mo Fong Chow, née le 17 novembre 1953 à Hong-Kong, avec adresse au 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong, Chine

- Monsieur Frank John Sixt, né le 29 novembre 1951 à Montréal, avec adresse au Flat B-10, 5/F, Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong, Chine

- Monsieur Neil Douglas McGee, né le 13 octobre 1951 à Melbourne, avec adresse au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

- Monsieur Thomas Georg Geiger, né le 19 février 1967 à Stuttgart-Bad Cannstadt avec adresse au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

- Monsieur Richard Waichi Chan, né le 19 juillet 1949 à Hong-Kong, avec adresse au 41, Rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg

- Monsieur Christian Nicolas Roger Salbaing, né le 23 janvier 1950 à Montréal, avec adresse au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, Rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T. Geiger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28605. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053020/257.

(160012140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Sifco Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.885.

In the year two thousand fifteen, the twenty-second day of December,

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

at an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Sifco Capital Luxembourg S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 170885, having a share capital of EUR 31,000.-, incorporated on 27 July 2012 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2275 of 13 September 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary on 11 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1888 dated 19 July 2014,

Sifco S.A., a public company limited by shares incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Av. São Paulo, n° 479 - Vila Progresso, Jundiaí, State of São Paulo, Brazil and registered under number registered with the number 60.499.605/0002-81 next to the CNPJ, holder of 100% of the shares of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy given under private seal granted on 21 December 2015.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 31 (thirty one) shares in the Company having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, representing the entire share capital of the Company of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) are represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda reproduced hereinafter.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;
2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the present meeting (up to and excluding liquidation) (the Pro forma Accounts);
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
6. Discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Delegation of authority.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Pro forma Accounts.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Travis Liquidations S.à r.l., a private limited liability company duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registrar of Companies of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under number B 191 322, as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Seventh resolution

The Sole Shareholder finally resolves to grant power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned resolutions with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known by the notary by name, surname, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

à l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sifco Capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177885 et ayant un capital social de 31.000 euros (la Société). La Société a été constituée le 27 juillet 2012 en vertu d'un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2275 du 13 septembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, daté du 11 avril 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1888 du 19 juillet 2014,

Sifco S.A., une société anonyme de droit brésilien, ayant son siège social à Av. SAO PAULO, n° 479 - Vila Progresso, Jundiaí, État de São Paulo, Brésil et enregistré sous le numéro enregistré avec le numéro 60.499.605 / 0002-81 auprès de la CNPJ, détenteur de 100% des parts sociales de la Société (l'Associé Unique),

ci-après représenté par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée le 21 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les 31 (trente et une) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la présente assemblée (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes Pro forma);
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge (quitus) accordée aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Délégation de pouvoir.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Pro forma.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Travis Liquidations S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 191 322., en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique autorise le Liquidateur à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

L'Associé Unique décide, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à environ deux milles euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande du même comparant, il est déclaré qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 29 décembre 2015. GAC/2015/11799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N.DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053241/175.

(160012030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Kyarra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 740.104,59.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.471.

Extrait rectificatif sur le dépôt numéro L160020109 du 2 février 2016

Le dépôt numéro L160020109 du 2 février 2016 mentionne, entre autre, que Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.370, est nommée en tant que gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2016. Or, il convient de lire que Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., précitée, est nommée en tant que gérant de la Société avec effet au 27 janvier 2016.

Le dépôt numéro L160020109 du 2 février 2016 mentionne également, que l'associé unique de la Société a pris connaissance du transfert du siège social de la Société au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Or, il convient de lire que le conseil de gérance a pris la décision de transférer le siège social de la Société au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060473/21.

(160021408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Kimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 34, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 98.700.

Nous vous informons de notre décision de démissionner de notre poste de commissaire aux comptes de votre estimée société, ce avec effet au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Parfinindus
Joeri STEEMAN
Gérant

Référence de publication: 2016060478/13.

(160020844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Lease Jet Aviation, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.381.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 20 janvier 2016

Le Conseil d'Administration constate que l'adresse privée de Monsieur Claude SAUBER, administrateur et administrateur-délégué, est actuellement 40, rue Félix de Blochausen, L-1243 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016060504/12.

(160021204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Motion Secure Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 203.026.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 30 décembre 2015 que M. Davide Martucci, né le 22 mars 1986 à Lugano (Suisse), demeurant professionnellement au 2, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et M. Alain Weber, né le 19 mai 1953 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 12, rue de la Mésange, F-67000 Strasbourg (France), ont été nommés délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016060542/16.

(160021564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

MySelf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 199.394.

—
AUSZUG

Es erhellt aus einer Gesellschafterversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft „MySelf S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 199 394, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 06. August 2015, welches Protokoll, am 31. Dezember 2015 unter Privatschrift abgehalten wurde und registriert wurde zu Esch/Alzette A.C., am 18. Januar 2016, Relation: EAC/2016/1316, dass Herr Dr. Carl Albrecht SCHADE, ab dem 01. Januar 2016, nicht mehr Geschäftsführer der Klasse A ist und dass ihm auch volle Entlastung bis zu demselben Datum erteilt wurde.

Aus demselben Protokoll geht hervor, dass Frau Claudia STERRER-PICHLER, geboren in Wels (Österreich), am 17. September 1968, wohnhaft in Hebbelstraße 16, D-14469 Postdam, Deutschland, zur neuen Geschäftsführerin der Klasse A auf unbegrenzte Dauer, mit Wirkung zum 01. Januar 2016, ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles (Luxemburg), den 19. Januar 2016.

Für die Gesellschaft „MySelf S.à r.l.“

Référence de publication: 2016060545/21.

(160021570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.474.

—
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Aberdeen Property Funds SICAV-FIS du 20 janvier 2016, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Aberdeen Property Funds SICAV-FIS de 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.
Aberdeen Global Services S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016060184/17.

(160021187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

M&G European Property GP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 203.216.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G European Property Holding Company S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies' Register under number B 92.191,

here represented by Mrs. Fabienne Moreau, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organised and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign real estate companies and any other form of real estate investment, including the purchase, sale, exchange, subscription or the transfer of securities of any kind (which are direct or indirect participations in real estate companies and any other form of real estate investment) and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest or divest in real estate property either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, either by means of purchase or exchange, and the administration, development and management of real estate property and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto.

The Company may also act as a general partner with unlimited liability in any partnership and/or other entity established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may further guarantee, grant security, borrow in any form, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, real estate, intellectual property activities or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. The Company will assume the name of “M&G European Property GP 2 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

The registered office of the Company may however be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the sole manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The shares of the Company are in registered form.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The Company may redeem its own shares.

Art. 8. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by such shareholder are freely transferable.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders and are appointed by the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed with or without cause at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The manager, or in case of several managers, the board of managers may delegate part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and determine this agent's responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers, or by the signature(s) of any person(s) (including a manager) to whom authority has been delegated by the sole manager or by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, email or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or email another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, email or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its / their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the 1st of August of each year and ends on the 31st of July of the following year.

Art. 21. Each year on the 31st July, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 23. The manager or board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and amendments thereto.

Subscription and payment

The one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by M&G European Property Holding Company S.à r.l.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st July 2016.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its association are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. Mr. Peter Baxter, born on 23 June 1956 in Newtownards, Northern Ireland, United Kingdom, residing professionally at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Mrs. Bronwyn Salvat-Winter, born on 17 September 1964 in Taupo, New Zealand, residing professionally at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as managers of the Company for an indefinite period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le six janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M&G European Property Holding Company S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.191,

ici représentée par Madame Fabienne Moreau, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés immobilières luxembourgeoises et/ou étrangères et toutes autres formes de placements immobiliers, incluant l'achat, la vente, l'échange, la souscription ou le transfert de valeurs mobilières (qui sont des participations directes ou indirectes dans des sociétés immobilières et tout autre forme de placement immobilier) et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations immobilières.

L'objet de la Société est aussi d'investir ou de céder des biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger soit, par l'acquisition ou par l'échange de tels biens immobiliers, et l'administration, le développement, et la gestion de biens immobiliers ainsi que l'accomplissement de toute opération s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut aussi agir en tant qu'associé commandité avec responsabilité illimitée dans toute association ("partnership") et/ou autre entité qui sont établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, emprunter sous toute forme, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou un droit de quelque nature que ce soit, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, immobilière, relatives à la propriété intellectuelle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "M&G European Property GP 2 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par une décision du conseil de gérance.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par décision du gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produites ou seraient imminentes, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition des associés pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un nouvel associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne peuvent être transmises à un nouvel associé que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés et sont nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur (s) mandat(s). Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s), avec ou sans motif, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature de toute autre personne (y compris un gérant) à qui tel pouvoir aura été délégué par le gérant unique ou par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, email ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est associé ou créditricer et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées (i) à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des profits

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 31 juillet, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés. Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 23. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par M&G European Property Holding Company S.à r.l. (prénotée).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 juillet 2016.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire des associés

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

2. Monsieur Peter Baxter, né le 23 juin 1956 à Newtownards, Irlande du Nord, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Madame Bronwyn Salvat-Winter, née le 17 septembre 1964 à Taupo, Nouvelle-Zélande, demeurant professionnellement au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MOREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/871. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054479/398.

(160013881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 331.961,44.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of January.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3rd Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 16 December 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 12 January 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at three hundred and twenty two thousand and eighty two Pounds Sterling and eight hundred and ninety eight thousandths (GBP 322,082.898) represented by three hundred and twenty two million, eighty two thousand, eight hundred and ninety eight (322,082,898) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of nine thousand, eight hundred and seventy eight Pounds Sterling and five hundred and forty six thousandths (GBP 9,878.546) in order to raise it from its current amount of three hundred and twenty two thousand and eighty two Pounds Sterling and eight hundred and ninety eight thousandths (GBP 322,082.898) represented by three hundred and twenty two million, eighty two thousand, eight hundred and ninety eight (322,082,898) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, to three hundred and thirty one thousand, nine hundred and sixty one Pounds Sterling and four hundred and forty four thousandths (GBP 331,961.444) represented by three hundred and thirty one million, nine hundred and sixty one thousand, four hundred and forty four (331,961,444) shares, through the issue of nine million, eight hundred and seventy eight thousand, five hundred and forty six (9,878,546) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Subscription - Payment

The nine million, eight hundred and seventy eight thousand, five hundred and forty six (9,878,546) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of nine million, eight hundred and seventy eight thousand, five hundred and forty six Pounds Sterling (GBP 9,878,546), out of which:

- nine thousand, eight hundred and seventy eight Pounds Sterling and five hundred and forty six thousandths (GBP 9,878.546) are allocated to the share capital, and
- nine million, eight hundred and sixty eight thousand, six hundred and sixty seven Pounds Sterling and four hundred and fifty four thousandths (GBP 9,868,667.454) are allocated to the share premium.

The nine million, eight hundred and seventy eight thousand, five hundred and forty six (9,878,546) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of nine million, eight hundred and seventy eight thousand, five hundred and forty six Pounds Sterling (GBP 9,878,546.-), is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at three hundred and thirty one thousand, nine hundred and sixty one Pounds Sterling and four hundred and forty four thousandths (GBP 331,961.444) represented by three hundred and thirty one million, nine hundred and sixty one thousand, four hundred and forty four (331,961,444) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately five thousand euros (EUR 5,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le treizième jour de Janvier.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3^{ème} étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représenté par Mme Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 12 janvier 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé trois cent vingt-deux mille quatre-vingt-deux livres sterling et huit cent quatre-vingt-dix-huit millièmes (GBP 322.082,898) représenté par trois cent vingt-deux millions quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (322.082.898) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille huit cent soixante-dix-huit livres sterling et cinq cent quarante-six millièmes (GBP 9.878,546) pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt-deux mille quatre-vingt-deux livres sterling et huit cent quatre-vingt-dix-huit millièmes (GBP 322.082,898) représenté par trois cent vingt-deux millions quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (322.082.898) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu'à trois cent trente et un mille neuf cent soixante et une livres Sterling et quatre cent quarante-quatre millièmes (GBP 331.961,444) représenté par trois cent trente et un millions neuf cent soixante et un mille quatre cent quarante-quatre (331.961.444) parts sociales par l'émission de neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-six (9.878.546) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Souscription - Libération

Les neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-six (9.878.546) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique pour un prix total de neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-six (9.878.546,-) livres sterling dont:

- neuf mille huit cent soixante-dix-huit livres sterling et cinq cent quarante-six millièmes (GBP 9.878,546) sont allouées au capital social; et

- neuf millions huit cent soixante-huit mille six cent soixante-sept livres sterling et quatre cent cinquante-quatre millièmes (GBP 9.868.667,454) sont alloués à la prime d'émission.

Les neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-six (9.878.546) nouvelles parts sociales sont intégralement libérées en espèces par l'associé unique, de sorte que le montant total de neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-six (GBP 9.878.546,-) livres sterling est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent trente et un mille neuf cent soixante et une livres Sterling et quatre cent quarante-quatre millièmes (GBP 331.961,444) représenté par trois cent trente et un millions neuf cent soixante et un mille quatre cent quarante-quatre (331.961.444) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 janvier 2016. Relation: DAC/2016/646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054480/145.

(160014011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Meg & Zac Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 203.229.

STATUTS

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jonathan ZACCHI, Artisan Peintre, né le 28 avril 1984 à Thionville (France), de nationalité française, demeurant à F-57970 YUTZ (France), 6A rue de la Pépinière,

2. Monsieur Nabil MEGHEMEL, Peintre, né le 20 juin 1977 à Batna (Algérie), de nationalité française, demeurant à F-57640 BETTELAINVILLE (France), 3 rue de l'Ecole.

Tous deux, ici représentés par Monsieur Patrick BELOTTI, comptable, demeurant professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur, en vertu de deux pouvoirs donnés sous seing-privé lui délivrés à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2016, lesquels pouvoirs, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), sous la dénomination de «MEG & ZAC PEINTURE S.à r.L.».

Art. 2. Le siège social est établi à Alzingen. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- L'exploitation d'une entreprise de rénovation en bâtiment et plus précisément l'exercice des métiers de peintre-décorateur, de vitrier, de plâtrier et de plafonneur - façadier.

- La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées.

- La location de véhicules soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essai et usage promotionnel.

- La communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires.

Elle pourra également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille seize.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 14. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire et libérer le capital comme suit:

1. Monsieur Jonathan ZACCHI, préqualifié,	50 parts
2. Monsieur Nabil MEGHEMEL, préqualifié,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent quarante-sept euros et soixante-trois cents (EUR 1.247,63).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jonathan ZACCHI, précité.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L- 5819 ALZINGEN, 6 rue de l'Eglise.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire le présent acte.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick Belotti, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054512/130.

(160014280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Varian Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 185.764.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016074430/10.

(160038373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Servus Luxembourg Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 176.924.

Les comptes annuels au 30.09.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074338/10.

(160039126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Sea Mist Developments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 185.894.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016074356/10.

(160038384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

SOLUREC S.à.r.l., Société Luxembourgeoise de Recyclage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5655 Mondorf-les-Bains, 2, Impasse Bernard Simminger.

R.C.S. Luxembourg B 55.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016074375/11.

(160039027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Signal Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.010.

Le Bilan au 30.09.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016074367/11.

(160038541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Summit Partners 360, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 127.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016074397/10.

(160038434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Systemic Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016074402/10.

(160038393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Synteco Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.096.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016074401/11.

(160038767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Synteco Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.096.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016074400/11.

(160038766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Pamela Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.393.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074276/10.

(160038484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Nokia International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074241/10.

(160038628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.
